

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **44 (1908)**

Heft 33-34

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

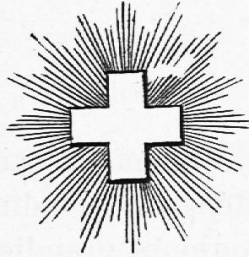
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

XLIV^{me} ANNÉE

Nos 33-34



LAUSANNE

22 août 1908.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : *Lettre de Paris.* — *De l'éducation, par Ch. Monnard: Le père.* — *Congrès de Cossonay.* — *Chronique scolaire: Les examens de recrues en 1907. Courses scolaires. Jura bernois. Revue de la Suisse allemande.* — *Bibliographie.* — PARTIE PRATIQUE : *Leçon de choses: Le lin. Le chanvre.* — *Grammaire: Les mots composés.* — *Dictées.* — *Conseils pratiques (Fin).*

LETTRE DE PARIS

Ce que nous appelons — d'un terme qui du reste est impropre, puisque l'enseignement dont il s'agit est très prospère — la « crise de l'enseignement primaire supérieur » est un fait consécutif à la crise, réelle, celle-ci, et dûment constatée, de *l'apprentissage*. Comme le disait récemment un rédacteur des *Pages modernes*, l'apprentissage, qui était sous l'ancien régime la « clef de voûte de l'organisation industrielle » et dont le contrat était sagement réglé par les statuts des corporations, l'apprentissage s'en va, l'apprentissage se meurt. C'est un mal que tout le monde constate et dont l'industrie française est profondément atteinte¹. Peut-elle s'en guérir et par quel moyen ? Beaucoup, après enquête, répondent : Oui, par l'organisation d'un solide et vaste *enseignement professionnel*.

¹ Quelles en sont les causes ? Selon les patrons, tout le mal viendrait de la « détestable » loi du 30 mars 1900, qui a réduit à dix heures pour tous la journée de travail dans les établissements où sont occupés dans les mêmes locaux des adultes, des enfants, des filles mineurs ou des femmes. La véritable explication est moins simple : il faut mettre en cause « l'invasion du machinisme, l'extrême division du travail, la substitution des grandes casernes industrielles aux petits ateliers, le besoin chaque jour plus grand pour la famille ouvrière de trouver dans le travail des enfants un appoint au maigre budget, et la transformation des apprentis en *petites-mains* ». (Pascal-Bonette).

Remarquons que cet enseignement existe déjà : nous avons un certain nombre d'écoles dépendantes du ministère du commerce, écoles dont le succès va toujours grandissant et qui donnent l'enseignement technique à 20 000 élèves des deux sexes, âgés de 12 à 18 ans. Cela est vrai ; mais ce n'est pas 20 000, c'est 600 000 jeunes garçons et jeunes filles de cet âge qui sont employés dans le commerce et l'industrie. C'est donc 600 000 élèves que les écoles professionnelles devraient pouvoir recevoir et former.

Or il est impossible de songer à créer pour ainsi dire de toutes pièces un organisme qui réponde à un pareil besoin. Il n'y a qu'un parti à prendre, qui est de transformer l'enseignement primaire supérieur et de l'adapter à une fonction nouvelle : jusqu'à présent il n'a guère dispensé à sa nombreuse clientèle qu'un complément d'instruction générale peu utilisable dans la pratique d'un métier ; qu'il se dispose désormais à préparer de bons ouvriers pour les diverses branches du travail social.

Ainsi amorcée, la question de la réforme de l'enseignement primaire supérieur est bientôt devenue l'une des plus graves « questions actuelles », gens de métier, hommes politiques et journalistes s'évertuant à la poser, comme on dit, et à la débattre devant l'opinion. Elle a déjà fait couler beaucoup d'encre ; elle en fera couler encore. Si l'on me demandait où trouver ce qui, jusqu'à ce jour, a été dit d'essentiel à son propos, voici les principales références que j'indiquerais :

Un vigoureux réquisitoire contre l'enseignement primaire supérieur publié dans le *Censeur littéraire* (année 1907) par M. D. Vincent, professeur à l'École normale de Douai.

Un très intéressant débat contradictoire ouvert par le *Bulletin de Saint-Cloud* sous ce titre : *Instruction publique ou commerce ?* (Année 1907 et février 1908).

Un article de M. Mas, député, dans la *Revue politique et parlementaire* du 10 mai 1908. (Titre : *Le problème de l'enseignement technique et l'enseignement primaire supérieur*).

Le numéro de mai 1908 de *Pages modernes*, consacré tout entier à ce sujet.

Enfin et surtout les deux bons livres de M. l'Inspecteur général

René Leblanc : *L'enseignement professionnel en France* (chez Cornély) et *La réforme des écoles primaires supérieures* (chez Larousse).

Comme en toute discussion de ce genre, il y a deux camps : celui des extrémistes et celui des modérés.

Les premiers ne réclament rien de moins que le passage des écoles primaires supérieures du ministère de l'Instruction publique à celui du Commerce et leur transformation en écoles pratiques, professionnelles ou techniques, avec un personnel enseignant pourvu de diplômes non généraux, comme aujourd'hui, mais techniques.

Les seconds préconisent le maintien de l'enseignement primaire supérieur, selon la conception générale de ses fondateurs, les Jules Ferry, les Paul Bert, les Buisson, etc. ; mais avec une orientation plus marquée vers la préparation professionnelle. Leur plan de réforme, que M. René Leblanc a minutieusement développé dans son second ouvrage, et qui me semble, à moi, très raisonnable et de réalisation facile, peut être ainsi résumé :

Première année : prépondérance de l'instruction générale, mais orientée vers les besoins futurs de l'élève en éveillant en lui le goût des occupations agricoles, industrielles ou commerciales ; réorganisation des enseignements dits accessoires et qui au contraire sont essentiels : dessin, travaux manuels, langues, modelage ; recherche des aptitudes des élèves, si négligée d'habitude.

Après la première année : sectionnement des élèves suivant la profession qu'ils ont en vue, c'est-à-dire suivant qu'ils veulent préparer les divers examens du degré primaire (école normale, écoles d'art, postes, voierie, etc.) ou se diriger vers l'agriculture, l'industrie, le commerce (il faudrait même des sections maritime et ménagère). Ce sectionnement est prévu par les règlements de 1893, mais combien mal appliqué ! On fait, par exemple, trop peu pour recruter la si importante section agricole ; on organise mal la section industrielle qui a pour but ici, non de donner un enseignement professionnel complet, mais des connaissances relatives à un groupe de métiers similaires et dont un ouvrier moderne ne peut se passer. Pas de spécialisation hâtive surtout, et surtout des con-

naissances pratiques solides ! La section commerciale, elle, n'a jamais été favorisée par l'esprit universitaire. Quant au certificat d'études primaires supérieures, il faudrait en détruire l'uniformité et le diversifier d'après les besoins locaux ; il ne sera vraiment utile qu'une fois régionalisé, et quand l'aléa de l'examen aura été compensé par des notes de classement obtenues durant le cours des études.

Au reste, M. René Leblanc et les gens qui partagent les vues, ne s'illusionnent pas sur la portée des réformes proposées par eux ; ils ne croient pas qu'elles mettront fin à la crise de l'apprentissage. Il leur suffit que par elles l'enseignement primaire supérieur, qui a prouvé son utilité et sa vitalité, soit plus exactement adapté à sa fonction. Pour ce qui est de l'apprentissage, ils pensent que c'est surtout en établissant des *cours techniques* à l'instar de ceux qui se multiplient sous nos yeux dans certains pays étrangers (comme l'Allemagne ou la Suisse), que l'on pourra « produire en assez grand nombre les ouvriers instruits et les employés capables dont notre industrie et notre commerce a un si pressant besoin. Mais les écoles professionnelles, primaires, supérieures ou pratiques, sont naturellement désignées pour créer les types principaux pouvant servir de modèles : c'est même à ce titre qu'elles justifieront les sacrifices consentis pour leur édification. En outre, c'est à elle qu'on demandera d'abord d'organiser des cours techniques, permanents ou temporaires, destinés aux adolescents en apprentissage ».

R. MOSSIER.

De l'Éducation.

PAR CH. MONNARD (*Suite*)

LE PÈRE

La nature des choses et l'ordre des temps revendiquent la première fonction dans l'éducation, et par conséquent revendiquaient nos premières pensées pour la mère. Ce n'est qu'à cette heure que nous pouvons parler du *père*, ce roi de la famille, dont la royauté se reflète dans sa compagne, ou même devient parfois le partage exclusif de celle-ci ; car il n'y a pas pour le soin des enfants de loi salique. Dans certaines circonstances, il est indispensable que

l'autorité soit exercée par la mère seule. Mais elles sont rares.

« Les cas, a-t-on dit, où le père peut et veut, d'accord avec sa femme, se charger de la direction de la jeune famille sont exceptionnels. Les travaux des champs, l'atelier, le négoce, l'office public, les voyages périodiques, le service militaire, la tribune, les affaires d'Etat, disons-le même, les fonctions de l'enseignement¹, puis, à côté de ces travaux obligatoires, les associations charitables ou d'utilité générale, les réunions où les travailleurs puisent de nouvelles forces pour le lendemain, discutent leurs intérêts et ceux du pays, s'informent des nouvelles des nations, cette grande famille dont ils sont membres, toutes ces occupations et ces distractions nécessaires ne permettent au plus grand nombre des pères de concourir, à l'éducation de leurs enfants que par une surveillance superficielle et un examen rapide des résultats. Dans ces cas si ordinaires, l'action continue appartient à la mère. »

Ces objections, fondées dans certains cas, sont exagérées parce qu'elles ne distinguent pas l'enseignement direct et l'influence. L'esprit dont le père est animé à l'égard de l'éducation de ses enfants, l'intérêt qu'il y prend, la surveillance qu'ils le voient exercer, ses conseils, ses directions, ses paroles graves, voilà sa part essentielle dans l'œuvre commune. « A quoy se peult appliquer, écrit Plutarque, le bon mot que dit anciennement un sage » escuyer : « Il n'y a rien qui engraisse tant le cheval, que l'œil de » son maistre². »

Un point important c'est l'accord du père et de la mère dans l'intérêt pour l'instruction et tout le développement de leurs enfants, puis dans l'esprit qui doit y présider, accord de vues, de sagesse et de religion. L'ascendant du père sera puissant si l'amour pour ses enfants procède d'une âme religieuse, s'il les considère comme un dépôt que la Providence lui a remis, s'il comprend la sainteté de la tâche de former des citoyens pour la société et des citoyens pour le ciel. Quand l'amour des parents a sa source dans une pareille religiosité, les rayons de sagesse et de vertu qui jaillissent

¹ « Je n'ai pas le temps d'élever mes enfants, j'écris sur l'éducation », dit un humoriste allemand.

² *Comment il faut nourrir les Enfants*, chap. 27.

de leurs cœurs unis portent la chaleur et la santé dans l'âme de ceux qui leur doivent l'existence. Les exhortations, les louanges, les censures d'un tel père, empreintes d'une affection sérieuse, appliquées avec mesure, de loin en loin, ressemblent à l'action du soleil sur la sève des plantes. Ces paroles paternelles qui descendent au fond du cœur semblent quelquefois n'avoir aucun retentissement, mais un âge suivant en active l'écho, comme sous une voûte acoustique, un mot dit dans un des angles ne s'entend qu'à l'extrémité opposée¹. Les observations du père seront d'autant plus efficaces que par suite de l'intimité conjugale il sera informé de tous les faits de la vie de ses enfants, de leurs dispositions, de leurs progrès ou de leur lenteur. De jour en jour s'accroîtra l'intérêt qu'il prend à leur « nourriture », comme s'exprime Amyot. Par là, sans être leur instituteur, sans leur donner peut-être une seule leçon, il sera leur guide, leur conseiller, le soutien de leur instruction, leur éducateur². Il ne se contentera pas de leur demander ce qu'ils ont appris, il examinera comment ils ont appris; si les mots gravés dans leur mémoire représentent à leur esprit des idées nettes, s'ils possèdent réellement les notions dont les formules ou les noms leur sont familiers, s'ils savent rendre compte de ce qu'ils savent.

Tout père a quelques connaissances positives et claires sur l'agriculture, le jardinage, un métier, le calcul et le mesurage appliqué à sa profession, ou bien des notions plus élevées de mathématique, d'histoire naturelle ou encore la connaissance d'une ou de plusieurs langues. Avec la précision et la fermeté qui distinguent assez généralement l'esprit des hommes de celui des femmes, le père peut, dans les champs, à l'atelier, à la promenade ou dans son cabinet compléter l'instruction maternelle. Il préparera ses enfants et plus particulièrement ses fils pour le temps où ils passeront du foyer domestique à l'école ou dans un institut. Il s'ouvrira à lui-même une source de jouissances.

Le nombre trop considérable de personnes qui dans mainte maison concourent à l'éducation risque de porter la perturbation

¹ *Jean-Paul Levo*, Vorrede zur 2. Aufl.

² Fellenberg, éduc. maitres.

dans une entreprise qui exige une marche ferme et uniforme. Le gouvernement de l'éducation domestique compte quelquefois plus de maîtres qu'il n'y a de sujets, et avec les oncles, les tantes, les cousins et la domesticité, qui tous en font partie, il ressemble à ces gouvernements démocratiques, où, en vertu de la souveraineté du peuple, chaque homme du peuple se croit individuellement souverain. Dans quel cahos d'idées se trouve jetée une intelligence novice livrée à tant de maîtres qui se contredisent ! Si quelque chose demande l'unité, un système de conduite, de la conséquence c'est le grand art d'élever les enfants. Et pourtant la force des choses, qui exprime le vœu de la nature, expose des centaines de mille enfants contre un à des impressions diverses ou même opposées, comme elle expose les plantes à la pluie et à la sécheresse, au froid et au soleil, au vent et à la tempête. Il en est qui périssent, il est vrai, d'autres demandent des soins préservatifs, toutes une culture : mais dans leur ensemble elles suffisent aux besoins qu'elles sont destinées à satisfaire. Par le choc des influences contradictoires, des enfants aussi périssent ; mais par la rudesse de certains agents, d'autres se fortifient, comme de jeunes arbres sous l'action de l'ouragan. Les plantes humaines aussi, influencées en sens contraire, réclament des préservatifs et une culture. Culture suppose intelligence, principes, calcul de moyennes, unité. Cette unité, c'est le gouvernement dans l'éducation, la direction vers un but, à travers les mille incidents qui se croisent. C'est le gouvernement dans la république. C'est encore la monarchie, si l'on veut, mais alliée à la liberté ; car en éducation la monarchie absolue ne ferait que des esclaves pédantesques.

Dans la monarchie de l'éducation domestique, le pouvoir suprême se partage d'ailleurs entre deux personnes ; mais, unies par le même amour de leurs enfants, et par la confiance mutuelle, soumises à la même loi, elles en viennent, il faut le désirer, à n'avoir qu'une seule volonté, à ne vouloir qu'à deux, et, si quelque dissentiment s'élève, l'amour commun de leurs enfants aplanit les difficultés que l'amour-propre compliquerait. En éducation, le père et la mère, l'autorité affectueuse et l'affection respectée ne forment pas deux pouvoirs divisés encore moins contraires,

mais deux pouvoirs associés, comme la raison et le sentiment.

La *vie de famille* est donc la *base de l'éducation*. C'est là qu'il faut chercher, c'est là qu'on devrait toujours trouver les vrais principes de cet art. Si l'on ne les y voit pas assez souvent mis en pratique, du moins l'éducateur les découvrira-t-il dans les rapports de famille, dans les devoirs de la mère et du père, dans la marche que la nature suit et qu'elle prescrit à l'égard des enfants.

CONGRÈS DE COSSONAY.

Séance des délégués à l'Hôtel du Cerf.

A 5 h. $\frac{3}{4}$ M. Antoine Pache président de la S. P. V. ouvre la séance des délégués en souhaitant aux assistants la bienvenue. L'appel fait constater la présence de 21 mandataires, dont une seule dame.

Rapport du Comité central. — 7 bulletins ont été publiés. Nous aurions voulu faire du bulletin un trait d'union entre les instituteurs et le Comité; nous pensions être submergés par un flot d'épîtres, et nous craignons d'avance de devoir faire des coupures, refuser des correspondances trop véhémentes. Vaines craintes, malheureusement! Nous avons reçu en tout 8 communications (nous disons huit), dont plusieurs ont été sollicitées. Merci à nos collaborateurs bénévoles.

L'auteur de ces lignes doit rendre ici un juste hommage au zèle, au désintéressement absolu de notre ami M. Julien Magnin qui assumait la lourde tâche de publier le bulletin. On ne saurait croire que de labeur un seul numéro a coûté.

Le Comité central a tenu 36 séances, toutes extraordinaires; il s'est occupé de la loi et du règlement scolaires; plusieurs desiderata du corps enseignant ont été écoutés par le Grand Conseil et par le Conseil d'Etat.

Nous eussions voulu voir une augmentation de la pension de retraite; nous avons demandé qu'il fût alloué une pension de retraite proportionnelle aux instituteurs quittant volontairement l'enseignement après 20 ans de service. Nos efforts ont été inutiles. Sur un autre point nous avons été plus heureux: M. le Chef du Département nous a promis que des subsides seraient accordés

aux veuves et orphelins d'instituteurs décédés avant leur 10^e année de service.

Quinze sections nous ont demandé d'entrer en relations avec la *Société d'assurances* offrant à ses assurés les meilleures garanties et les plus grands avantages. Notre secrétaire, M. Masnata, fit une étude consciencieuse de cette question. Ses conclusions ayant été admises par l'Assemblée des délégués, nous avons conclu un contrat avec la Société suisse de Prévoyance dont le siège est à Bâle.

MM. Magnin et Ramuz ont été délégués au Comité d'organisation de la *course Lausanne-Milan* qui obtint un vif succès. Le prochain voyage d'études (qui aura probablement Paris pour but, R. R.) aura, sans nul doute, une vogue encore plus considérable. Qu'il nous soit permis de reporter sur MM. Ch. Perret et F. Guex les remerciements qui nous ont été prodigués à cette occasion. L'expérience de l'un et le sens des affaires de l'autre nous ont évité bien des mécomptes.

Notre Association si nombreuse doit pouvoir prétendre à des *rabais de la part de ses fournisseurs habituels*; j'ai parlé des libraires, des papetiers et des marchands de musique. MM. les libraires, ayant signé un cartel, n'ont consenti à nous faire un escompte que de cinq pour cent.

De nombreux collègues et des sections tout entières nous ont imposé le devoir de demander au Département que l'art. 18 du règlement soit strictement appliqué. Dans beaucoup de localités, *les catéchismes de l'église nationale empiètent par trop sur les heures d'école*. Réponse nous a été donnée que les abus disparaîtront peu à peu.

La commune de Lausanne avait décidé de *ne plus réélire d'instituteurs ayant plus de 20 ans de service et 40 ans d'âge*. Cette décision rendue publique mettait tous nos collègues âgés dans un cruel embarras. « Alors ? quoi ? à 40 ans, nous ne sommes plus bons à rien ? Un préfet, un président de la Confédération, âgés de soixante-dix ans et au-delà pourront être élus et réélus, tandis que nous, quadragénaires, dans la force de l'âge, nous serions mis au rancart ? » Grâce à nos instances, la disposition intempestive a été

retraitée; un de nos sociétaires ayant fait plus de 20 ans de service a été nommé depuis.

Nous nous sommes occupés depuis de *l'application de la loi militaire nouvelle*. Il nous a été difficile de satisfaire tous nos collègues. Les uns voulaient refaire leurs cours de répétition; d'autres n'y tenaient pas. Le regretté Chef du Département militaire vaudois et le Département militaire fédéral se sont montrés des plus conciliants; ils ont parfaitement accueilli presque toutes nos réclamations.

Il est encore de nos collègues qui sont tenus de remplir *les fonctions de chantre de paroisse*; dans quelques mois cette obligation inhumaine et illégale leur sera enlevée: le projet de loi ecclésiastique n'impose plus aux instituteurs les fonctions d'église.

Les *retraites populaires vaudoises* sont, en règle générale, octroyées aux citoyens assurés âgés de plus de 60 ans. Lausanne ne voulait pas nommer des instituteurs âgés de plus de 40 ans; une commune peut demander la mise à la retraite d'un instituteur ayant plus de 30 ans de service. Nos législateurs admettent donc que nous pouvons être déclarés invalides dès la cinquantaine. Nous avons demandé que tous les instituteurs assurés fussent mis au bénéfice de la retraite dès l'âge de 55 ans. Le cas est encore pendant devant le Conseil d'administration des Retraites populaires.

Les archives de la S. P. V. ont été réorganisées. Le Département a bien voulu les loger à l'Ecole normale. Nous lui en exprimons ici notre reconnaissance.

Nous avons eu l'occasion plusieurs fois d'*intervenir auprès de communes* qui voulaient commencer des hostilités contre leurs institutrices ou leurs instituteurs. Partout, nos bons offices ont atteint leur but; disons aussi que nous n'avons rencontré nulle part de ces gens irréductibles que la raison ou la pitié trouvent insensibles.

Nous avons eu le très grand bonheur d'apprendre que les *maîtresses d'écoles enfantines* avaient obtenu des augmentations et une retraite. Toutes nos félicitations!

Au Congrès de Cossonay, la S. P. V. est forte de 1070 membres.

Notre solde actif est d'environ 3000 fr. Notre fonds de secours atteint 4000 fr. à peu près.

Nos *rappports avec nos autorités supérieures* ont été plus et mieux que corrects : cordiaux. Nous ne saurions trop nous louer de la bienveillance que M. le Chef du Département, M. le Chef du service de l'instruction et MM. les Inspecteurs nous ont témoignée.

Modifications aux art. 2, 4 et 13 des statuts.

Notre association a été un peu exclusiviste en ne voulant décerner l'honorariat à aucun de ses membres. A la demande de quelques sections, nous avons étudié cette question, et nous avons conclu que nos membres actifs ayant fait partie de la S. P. V. pendant 25 ans et sortant de l'enseignement devaient être reçus membres honoraires de la S. P. V. ; nos membres passifs ayant versé 25 cotisations annuelles auraient droit au même honneur.

L'assemblée des délégués adopte les propositions du Comité central.

Le Comité central avait encore reçu la mission de rechercher les voies et moyens de consolider la situation de nos sociétaires menacés d'éviction par leurs autorités locales. Une adjonction à l'art. 13 de nos statuts prévoyant un règlement intérieur sera proposée à l'assemblée générale.

La séance est levée à 7 heures.

Un petit souper réunit les assistants à la cantine. Au dessert, le tonnerre gronde. Le ciel va nous favoriser de larges ondées. Et c'est dommage ; Cossonay s'était revêtu d'habits de gala pour nous recevoir. Oriflammes, drapeaux, décoration claquent au vent d'ouest.

Les autorités de Cossonay viennent se mêler aux délégués ; on noue connaissance ; on fraternise ; on remercie ces messieurs de leur accueil si cordial, de leurs efforts en faveur du corps enseignant. On trinque. Le vin généreux du Congrès fait paraître la nuit moins noire ; on espère au beau temps ; on voit des étoiles...
(A suivre).

CHRONIQUE SCOLAIRE

Les examens de recrues en 1907.

Le bureau fédéral de statistique vient d'éditer sa publication annuelle sur les examens de recrues de l'année précédente. Le tableau suivant indique la note moyenne des cantons en 1907 et dans les années précédentes. La première colonne assigne aux cantons le rang résultant de cette note moyenne en 1907.

Cantons.	Rang.	Année d'examen.		
		1907	1906	1903-07
Zurich	3	6,75	6,97	7,11
Berne	14	7,43	7,67	7,86
Lucerne	19	7,75	8,06	8,15
Uri	24	8,72	8,72	9,04
Schwyz	21	7,95	8,11	8,33
Obwald	4	6,76	6,93	7,27
Nidwald	16	7,49	8,59	8,13
Glaris	5	6,97	7,34	7,28
Zoug	7	7,05	7,77	7,66
Fribourg	6	7,01	7,55	7,69
Soleure	17	7,50	7,54	7,62
Bâle-Ville	1	6,59	6,85	6,71
Bâle-Camp.	12	7,21	7,66	7,55
Schaffhouse	13	7,25	7,60	7,30
Appenzell-E.	15	7,44	7,52	7,85
Appenzell-I.	25	9,05	8,98	9,43
St-Gall	18	7,62	7,85	7,91
Grisons	22	8,08	8,58	8,52
Argovie	11	7,19	7,26	7,38
Thurgovie	9	7,08	7,32	7,19
Tessin	23	8,09	8,19	8,60
Vaud	10	7,10	7,16	7,28
Valais	20	7,80	7,48	7,90
Neuchâtel	8	7,08	6,94	7,16
Genève	2	6,65	6,68	6,68
Suisse		7,32	7,52	7,64

Cours de vacances à l'Université de Lausanne. — Le traditionnel tour du Haut-Lac, offert chaque année par le Conseil d'Etat aux participants aux cours de vacances, a eu lieu, avec une réussite complète, le mercredi 5 août. A 4 h. 1/2, environ 180 personnes, parmi lesquelles les dames et demoiselles sont en majorité, prennent d'assaut le *Simplon*, qui cingle droit sur Evian pour de là longer la côte de Savoie. Une halte de quelques minutes devant l'embouchure du Rhône, en face de la Bataillère; un arrêt de 2 h. à Territet, pour que chacun ait le temps de visiter le château de Chillon. A 6 h. débarquement au

Kursaal de Montreux, dans le magnifique jardin duquel la Société des hôteliers nous offre une excellente collation, arrosée des meilleurs crus, sans oublier l'eau de Montreux. Quelques discours de MM. les professeurs Taverney et Maurer, de M. Maillard, directeur du collège de Montreux et d'un participant aux cours. Puis — est-il permis de dire : comme d'habitude ? — l'orage qui approche précipite le départ. Le retour fut très gai, plein d'entrain et de cordialité, malgré la pluie et l'orage et les vagues d'une hauteur respectable. A 9 h. l'on se sépare à Ouchy, chacun enchanté de la belle course. Merci aux organisateurs, merci surtout au Département de l'Instruction publique et des Cultes d'avoir invité, comme par le passé, l'*Educateur* à s'y faire représenter. Y.

Courses scolaires XX^{me} siècle. — C'est l'époque des courses scolaires. Voir beaucoup de pays à peu de frais, tel est le problème à résoudre.

On l'a résolu dans certaines parties de notre pays. On a inauguré des expéditions scolaires économiques. Les participants, élèves de dix à dix-huit ans, emportent des tentes et des couvertures de laine, ainsi que le linge de corps indispensable. Arrivée à l'étape, la troupe déploie les tentes et bientôt un camp militaire s'élève à la lisière d'une forêt. La cuisine, établie sur trois pierres, fournit aux voyageurs un repas réconfortant.

On dort sous la tente, roulé dans sa couverture de laine et la tête sur le sac.

Ce système se répand de plus en plus parmi la gent écolière des écoles moyennes et supérieures. Une Société suisse vient de se former dans le but de faciliter à chacun les moyens de faire des excursions à bon marché. Les promoteurs sont des jeunes gens ; ils s'appellent les « Oiseaux voyageurs » (*Wandervögel*) et se recrutent dans toute la Suisse. Leur programme pour les vacances d'été ne prévoit pas moins de quinze excursions en Suisse, d'une durée variant de sept à dix-sept jours. Et le coût varie de 1 fr. 50 à 2 fr. 50 par jour !

JURA BERNOIS. — † **François Saucy.** — Un nombreuse assistance a accompagné à sa dernière demeure, le 14 août dernier, M. François Saucy, ancien instituteur, à Develier. Né le 27 avril 1842, à Develier, cet instituteur avait suivi les cours de l'école normale de Porrentruy où il fut breveté, le 9 juin 1860. Toute sa carrière d'instituteur s'est passée dans son village natal. En 1894, il demanda et obtint sa retraite ; il se voua dès lors aux travaux agricoles. Ce qui distinguait M. Saucy, c'était sa fidélité au devoir, sa conscience dans le travail, sa grande bonté et son respect de l'enfance. C'était un homme de bon conseil, toujours disposé à rendre service à ses voisins et à ses concitoyens.

Tombé malade à la suite d'excès de travail lors de la fenaison, il a souffert de longues semaines sur un lit de douleur, et il a succombé, bien que sa forte constitution parût lui assurer une vieillesse avancée. Sur sa tombe les instituteurs du district ont chanté un chœur et nous avons prononcé quelques paroles de circonstance.

H. GOBAT.

*** **Porrentruy.** — Nous avons assisté le dimanche, 2 août, à une représentation du *Festspiel* donné à l'occasion de la fête cantonale de musique les 25, 26 et 27 juillet. Cette pièce historique se répétait l'après-midi du 2 août pour les écoles du district de Porrentruy et plus de 2000 enfants y ont pris part. C'est là

une excellente idée qu'a eue le comité d'organisation et nous ne pouvons que l'en féliciter. Le sujet de la pièce était la *Réunion du Jura au canton de Berne* et en particulier la prestation du serment de fidélité aux autorités bernoises, le 24 juin 1818, à Delémont.

Le texte du *Festspiel* est de M. le Dr Sautebin, directeur de l'école secondaire de Moutier, tandis que la musique est de M. Chappuis, professeur de musique à l'école cantonale et de M. Juillerat, professeur à l'école normale.

H. GOBAT.

REVUE DE LA SUISSE ALLEMANDE

Le 26 avril fut un jour de joie pour le *canton de Zurich*. Par 57 303 oui contre 23 832 non le peuple ratifiait une convention passée entre le canton et la Confédération au sujet de la construction de nouveaux bâtiments destinés à l'Ecole polytechnique et à l'Université qui se trouvent actuellement trop à l'étroit, et accordait en même temps un crédit de deux millions et demi en vue des nouvelles constructions. Seul l'arrondissement III de la ville de Zurich a fourni une majorité négative. Au mois de mars déjà, les électeurs de la capitale avaient sanctionné une convention entre la ville et l'Etat concernant la construction d'une nouvelle université.

Dans le même canton, le *brevet de capacité pour l'enseignement primaire* a été délivré à 88 jeunes gens et jeunes filles dont 43 avaient fait leurs études à l'école normale de Küssnacht, 27 à l'Ecole normale des institutrices de la ville de Zurich et 17 à l'Ecole évangélique d'Unterstrass.

Le 1^{er} mai, où se tiennent dans le canton d'*Appenzell Rhodes-Extérieures*, les assemblées de communes, a prouvé une fois de plus combien cette vaillante population s'intéresse à tout ce qui concerne l'école. Hérisau, Hundwil, Gais, Speicher et Lutzenberg ont voté des augmentations des traitements ou introduit des augmentations pour années de service. Urnäsch, Hundwil et Teufen ont décidé la création de nouvelles classes; ce dernier endroit va construire une nouvelle halle de gymnastique, Waldstatt une nouvelle maison d'école; tout ceci malgré la crise dans l'industrie de la broderie.

Moins réjouissantes sont les nouvelles des *Rhodes-Intérieures*. Le 29 mai écoulé, la commune d'Appenzell a décidé la suppression de la seule école réelle que le demi canton comptait. Dorénavant, les jeunes gens qui voudront acquérir une instruction supérieure à celle donnée par l'école primaire, devront entrer au Collège, dirigé par le clergé, ou quitter le canton.

Le canton de *St-Gall*, qui s'occupe activement de la revision de la loi scolaire, vient de supprimer — avec l'approbation de tout le corps enseignant — la loi qui soumettait les instituteurs à un nouvel examen, après deux années de pratique. Mais néanmoins les nominations définitives n'auront lieu qu'après ce laps de temps. Cette décision s'applique également aux maîtres secondaires.

Les instituteurs de ce canton viennent de décider la création d'une *Caisse de secours*, obligatoire pour tous, dont les bienfaits s'étendront à la veuve et aux enfants, après le décès du chef de famille. Les secours ne dépasseront pas, dans la règle, la somme de 300 fr. La caisse sera alimentée par a) une cotisation annuelle de 2 fr., b) des cotisations volontaires de membres isolés ou de confé-

ences, c) des dons et legs provenant de particuliers. Les excédents des recettes seront capitalisés. Il existe déjà un fonds de 600 fr.

La caisse de prêts dont la création avait également été proposée, n'a, pour le moment, pas trouvé grâce; mais on ne la perdra pas de vue.

Nos collègues des *Grisons* se sont réunis le 16 mai en assemblée extraordinaire afin de prendre position dans la question de l'augmentation des traitements. A l'unanimité, ils ont décidé de demander 200 fr. par mois d'école, dont 80 fr. seront payés par les communes et 120 fr. par l'Etat. Le chef du département de l'Instruction publique, qui assistait à la réunion, avait conseillé de se borner à demander une augmentation générale des traitements sans fixer de chiffre. — Un cours de perfectionnement réunissait à Coire, du 1^{er} au 28 mai, vingt-trois participants. Les branches étaient le chant, l'instruction civique, le dessin et la gymnastique.

A la fin du mois de mai, le Conseil d'éducation d'*Obwalden* a pris un arrêté disant qu'il fallait éviter de quitter les limites du canton à l'occasion des courses d'école. Nous comprenons que cette mesure ait donné lieu à un grand étonnement et à des critiques.

Le 5 juillet, les électeurs du canton de *Thurgovie* ont ratifié la décision du Grand Conseil concernant la construction d'un bâtiment neuf destiné à l'Ecole cantonale. Sept districts sur huit et soixante-deux communes sur septante-quatre ont fourni une majorité d'acceptants. Il s'agit d'une dépense de 760 000 fr., dont 410 000 à la charge du canton et 350 000 à fournir par la ville de Frauenfeld. L'année dernière, une première votation populaire avait donné une assez forte majorité négative. Le résultat de la récente consultation du peuple encouragera les autorités à entreprendre la revision de la Loi sur l'instruction publique, celle de la Loi sur les Ecoles secondaires et celle de la Loi sur l'Ecole normale qui prévoit l'adjonction d'une quatrième année d'études. Un premier projet a été repoussé, il y a deux ans et ce résultat avait fait beaucoup de bruit dans toute la Suisse allemande.

(A suivre).

Y.

BIBLIOGRAPHIE

M. Didier, éditeur, rue de la Sorbonne, Paris, vient de publier en une nouvelle édition une série de manuels destinés à l'enseignement de la langue allemande.

Le *erstes Elementarbuch* et *deutsches Elementarbuch*, dont les auteurs sont M. Meneau, professeur au Lycée Carnot et M. Wolfrohm, professeur au Lycée Saint-Louis, sont destinés aux débutants, c'est-à-dire aux élèves des classes élémentaires des lycées et collèges et à ceux des écoles primaires supérieures. Ils contiennent un certain nombre de leçons de choses, chacune avec des illustrations, sur la salle d'école, les nombres, le corps humain, le vêtement, la division du temps; plus tard, les livres traitent les quatre saisons (d'après les tableaux de Hölzel), la famille, l'habitation et nos aliments. Chaque leçon est arrangée de manière à ce que les élèves puissent déduire eux-mêmes une règle de grammaire,

dont nous trouvons un résumé à la fin de chaque volume. Comme il s'agit de débutants, à qui tout est nouveau en fait de langue allemande, les auteurs ont aussi consacré un certain nombre de leçons à l'étude des caractères de l'écriture.

La méthode est celle que nous employons maintenant chez nous : le professeur montre les objets et en dit le nom et les qualités ; il accomplit des actes et indique en même temps le verbe, en évitant, autant que possible, d'employer la langue maternelle. Ses mots et ses phrases seront répétés, tantôt par un élève, tantôt en chœur par la classe entière. Grâce à ses répétitions fréquentes, l'oreille se forme rapidement, d'autant plus que le livre reste fermé et ne sera ouvert, pour la lecture, que lorsque les termes et expressions d'une série seront connus à fond. Après viendront de nombreux exercices oraux et écrits : répondre à des questions, compléter des phrases, conjuguer, décliner, etc.

Une dernière partie des deux manuels contient un choix très judicieux de textes en prose et en vers et une quinzaine de chants qui doivent intéresser hautement les petites élèves. Les textes sont faciles et variés, pas trop longs, le rythme des petites poésies n'a rien de compliqué.

Après l'étude de ces deux premiers manuels, on mettra entre les mains des élèves le *Lehr- und Lesebuch* en deux parties, publiées séparément, la première destinée aux élèves de 6^e, la deuxième, à ceux de 5^e. Aux deux auteurs déjà cités s'est joint ici M. Lorber, professeur au collège Stanislas. Après une dizaine de leçons préliminaires, destinées à répéter très sommairement la tâche du cours précédent, ce manuel suit exactement les instructions ministérielles du 31 mai 1902. En une série de leçons de chose, de petites descriptions, récits historiques ou légendaires, dialogues, poésies enfantines, la première partie traite l'enfant à l'école, les nombres, le temps et la température, le corps humain, la maison et la famille, la deuxième, la campagne, ses aspects, ses occupations et ses plaisirs, la ville, les principaux métiers et la nature. Tout en évitant l'emploi de termes techniques trop nombreux, les auteurs fournissent, sur chaque sujet, un vocabulaire assez complet. Quelques illustrations facilitent la compréhension du texte et fournissent des sujets de conversation et d'exercices variés ; la deuxième partie contient, à la fin, quelques séries d'images dont le but est de reconstituer un récit, tandis que la première contient quinze pages de paradigmes. Dans les deux volumes, le vocabulaire est établi avec beaucoup de soins, à côté de chaque mot se trouve la page et la ligne où il se rencontre pour la première fois.

Jusqu'ici, c'est la conversation qui a été pour ainsi dire l'exercice continu, l'élève connaît maintenant assez de vocables et possède des connaissances suffisantes de grammaire pour passer à la lecture à laquelle revient la place principale dans la seconde période. Pour répondre à ce besoin, les mêmes auteurs, s'en tenant toujours aux instructions ministérielles, ont publié un *deutsches Lesebuch für die Mittelstufe*, la première partie pour être employée dans les classes de 4^e, la deuxième, dans celles de 3^e. Les deux volumes donnent des tableaux de la vie en Allemagne, des notions pratiques sur le commerce, les moyens de communication, les distractions, les institutions, des récits d'histoire et de légende, en prose et en poésie, le tout avec des illustrations. Les textes sont, pour la plupart, empruntés aux meilleurs auteurs allemands. Un supplément contient, dans les

deux volumes, un certain nombre d'exercices se rapportant aux textes lus : questions de grammaire, reconstitution de phrases, thèmes, etc. Avec soin les auteurs ont su éviter des textes ennuyeux ou moralisant, comme on en trouve malheureusement encore trop souvent dans des livres de lecture. Ceux dont je parle fournissent aux élèves un excellent vocabulaire de la vie courante, qui leur sera directement utile.

Pour terminer le cycle des études, les trois professeurs ont encore publié un *deutsches Lesebuch für die Oberstufe* qui est le couronnement de toute la série. L'ouvrage est, comme les précédents, divisé en deux volumes, destinés, le premier, aux classes de deuxième, le deuxième à celles de première. La première partie contient un résumé de l'histoire d'Allemagne, jusqu'aux croisades, un autre de l'épopée des Nibelungen, les meilleures légendes de la Thuringe, des notions géographiques sur l'Allemagne du Nord et du Sud, quelques chapitres consacrés au commerce et à l'industrie et enfin des extraits des écrits en prose de Goethe (Werther, Wilhelm Meister, voyage d'Italie, lettres de Suisse). — La deuxième partie continue le résumé d'histoire jusqu'à nos jours, parle de la situation de l'Allemagne, de sa navigation, son commerce, son industrie, l'agriculture, la constitution, l'armée, la flotte, les colonies, voue un chapitre très complet à l'art allemand (architecture, sculpture, peinture et musique), traite sommairement les derniers progrès des sciences, fournit un abrégé des principales périodes de la littérature et se termine par un tableau pittoresque de la vie d'étudiant, le tout entremêlé d'anecdotes et de mots pour rire.

On le voit facilement, les élèves qui ont parcouru tous ces manuels, possèdent une initiative complète à tout ce qui concerne la vie et la culture de l'Allemagne plus que cela, ils doivent commencer à aimer ce pays qu'ils visiteront maintenant avec profit et intérêt.

Malgré tous les soins que les auteurs ont mis à choisir leurs textes, il en est encore, surtout dans les premiers volumes, qui n'ont que peu de valeur et qu'on aurait pu facilement laisser de côté, ce que le professeur qui emploie ces manuels est du reste toujours libre de faire. Il me semble aussi qu'il y a par trop d'anecdotes humoristiques, de *Witze*, et de mots pour rire, dont la valeur littéraire est nulle. Pourquoi un supplément contient-il, dans chaque volume, les poésies de la classe précédente ? Je n'en vois pas l'utilité. Quelques illustrations, enfin, manquent de clarté et de précision ; mais c'est là un reproche qu'on peut adresser à presque tous les manuels d'école.

L'impression est excellente, le papier de bonne qualité, la reliure simple et à la fois, le prix très modique (de fr. 1 60 à fr. 3 le volume). C'est en somme un excellent ouvrage avec lequel il doit faire beau travailler. Quand aurons-nous, pour nos cantons romands, en particulier un livre de lecture du genre de ceux dont je viens de parler ?

Sous le titre de *deutsche Lyrik*, M. Meneau et Wolfrohm ont aussi publié un joli petit volume contenant un choix des plus belles poésies lyriques de la littérature allemande. Peut-être est-ce la faute des programmes officiels que nous rencontrons encore des noms de nos jours assez vieillis, en particulier les deux Schlegel et même Fieck.

Cinq petits volumes servent tout particulièrement aux exercices de conversation

et d'élocution. Ils traitent à fond *les quatre saisons et l'appartement*, d'après les tableaux bien connus de Hölzel sont autant d'auxiliaires très précieux dans l'étude de la langue allemande.

M. Meneau seul a encore publié, à l'usage des classes de 4^e et de 3^e, les vingt-cinq plus jolis *contes des frères Grimm*. Dans les douze premiers, par quelques retouches discrètes, l'auteur a cherché et réussi à concilier l'intérêt du récit avec la correction grammaticale. Par ces quelques simplifications du style, les contes ont été mis à la portée de tous les élèves qui ne seront plus attardés par des locutions vieillies ou des constructions franchement incorrectes. Pour les derniers contes, le texte primitif a été conservé intégralement. Y.

CORRESPONDANCE

Corcelles-sur-Chavornay, le 10 août 1908.

En rentrant du Congrès.

En rentrant du Congrès, il est assez naturel de reprendre la discussion sur les questions traitées par les rapporteurs, de blâmer ou d'approuver ceux qui ont émis leur opinion. Jeudi dernier, au retour de Cossonay, un collègue, que j'estime beaucoup, me disait: « Comment, toi, qui es de ceux qui cherchent à occuper leurs loisirs d'une manière pourtant conforme aux conclusions de M. Regamey, comment as-tu pu faire des déclarations en si flagrante opposition avec tes principes? Mais, voilà, tu ne tiens pas à ce que d'autres recueillent des éloges: c'est à un mobile d'égoïsme et de vanité que tu as obéi! » Le train stoppait, on appelait ma station, je n'eus pas le temps de répondre.

Pas plus que d'autres, nous n'avons songé à critiquer, pour le fond, le très consciencieux rapport de notre collègue. Nous chercherons, sans y réussir toujours, hélas! à imiter cet instituteur qui, sa classe terminée, estime que son activité doit s'étendre plus loin; à l'occasion, lorsqu'un jeune collègue aura recours aux conseils de l'âge et de l'expérience, nous l'encouragerons à se dévouer afin d'en recueillir cette satisfaction tout intime qui est encore préférable aux lauriers.

Si la majorité des instituteurs n'a pas admis les conclusions du rapport de M. Regamey, en déduirons-nous nécessairement que cette majorité ne travaille pas ou travaille par vanité? Non, certes; nous avons plutôt le sentiment que, dans son ensemble, le corps enseignant a parfaitement conscience de ce qu'il doit faire de ses loisirs et qu'il n'entend pas demeurer inactif.

Que l'instituteur soit réglementé en classe; qu'il suive le plan d'études, le programme mensuel, l'horaire des leçons; qu'il remplisse régulièrement carnets, livrets, formulaires, c'est suffisant; réglementer davantage, serait superflu.

Mon loisir m'appartient, je veux en disposer librement, le réglementer moi-même, à mon gré; et le résultat de mes efforts me sera d'autant plus cher à constater que je l'aurai obtenu par dévouement spontané, sans y avoir été assujéti par des obligations spéciales uniformes ou par des articles de règlement.

A notre humble avis, celui à qui revient l'initiative d'avoir provoqué l'étude de la question concernant l'instituteur en dehors de l'école, n'a pas été heureusement inspiré; la tâche d'un rapporteur était peu aisée; nous pensons que le corps enseignant vaudois continuera cependant à user de ses loisirs avec discernement et dignité, même sans avoir pris d'engagement. J. B.

PARTIE PRATIQUE

LEÇONS DE CHOSES

Degré supérieur.

Le lin.

1. *La plante.* — Le lin est une plante annuelle de 65 cm. à 1 m. d'élévation, originaire du grand plateau de la haute Asie, et naturalisée en Europe. La tige frêle et glabre porte des fleurs bleues terminales. Le lin croit naturellement dans les champs, mais on le cultive en grande abondance dans certaines contrées, surtout dans les Pays-Bas, la Russie, l'Angleterre et la France. Chez nous, cette culture a beaucoup diminué depuis que les métiers à tisser à la main ont disparu. On voit encore par ci par là quelques carrés de lin dans les plantages des fermes. On sème d'ordinaire le *lin d'été* en avril et mai; on le récolte en août. Le *lin d'hiver* est semé en automne et récolté en juin. Il a des graines plus abondantes et plus grosses et des tiges plus élevées. Il est cultivé dans le midi de la France. Les filaments qu'on en retire sont gros et rudes et de moindre qualité que la filasse du lin d'été.

On arrache le lin à la main et on réunit les tiges en poignées pour en faire des bottes. Celles-ci sont disposées sur des perches, pour y sécher au soleil. Les graines du lin, enfermées dans des capsules sphériques, s'ouvrent en haut à la maturité. On les détache de la tige en faisant passer les poignées à travers une espèce de peigne en bois. Les capsules subissent un léger battage pour en chasser toutes les graines; celles-ci sont enfin vannées et séchées.

2. *La graine.* — La graine de lin est brune, lisse, ovale, aplatie, pointue à l'un des bouts. L'intérieur est blanchâtre. Elle contient de l'huile grasse en forte proportion. La graine broyée donne la *farine de lin*, fréquemment employée en cataplasmes adoucissants, par l'addition d'une petite quantité d'eau chaude.

L'huile de lin est siccativ, fort employée dans la peinture, pour la fabrication des vernis, des ciments, etc.

3. *La filasse.* — C'est sous l'écorce du lin que se trouvent les fibres textiles, agglutinées entre elles aussi longtemps que l'on n'a pas réussi à détruire ou dissoudre les substances qui les imprègnent. Cette dissociation s'opère au moyen de l'eau; on l'appelle *rouissage*. On rouit de diverses manières. On peut ou bien étendre les plantes sur un pré et les retourner plusieurs fois jusqu'à ce que la *teille* ou filasse se détache facilement de la partie ligneuse, ce qui arrive au bout d'un mois; ou bien placer les plantes dans une eau courante ou dormante, et les y laisser jusqu'à ce que le rouissage soit terminé.

Après le rouissage on fait sécher les tiges et on opère la séparation des fibres textiles qui n'y adhèrent plus que faiblement, soit à la main soit à l'aide d'instruments fort simples, en bois le plus souvent. Ce travail prend le nom de *macquage* ou *maillage*. Dans ce but, les tiges sont étalées sur une aire et écrasées avec une pièce de bois dur dont le dessous porte des cannelures prismatiques qui divisent les parties ligneuses et permettent de les enlever ensuite facilement. La filasse n'est pas encore assez débarrassée des éléments inutiles: il faut la faire

passer au *seran* ou *peigne* d'acier qui démêle la teille, la refend en fines fibrilles et sépare l'*étoupe* qui reste dans les dents du peigne, de la rite¹ qui servira à la fabrication des toiles fines.

4. *Le fil.* — Le lin, filé à l'aide de rouets ou plus généralement de machines, sert à fabriquer des dentelles, des étoffes, des batistes, etc.

Le blanchiment s'opère tantôt naturellement sous l'action de l'air et de la lumière solaire, tantôt au moyen de procédés et de matières chimiques. C'est ce dernier mode qui est le plus employé actuellement.

Le chanvre.

Le chanvre est une plante annuelle de 1 m. 50 à 2 m. 60 de haut, originaire de l'Orient, mais répandu dans toute l'Europe, où on la cultive en grande quantité à cause de ses fibres textiles et de ses graines. Celles-ci s'appellent vulgairement *chênevis*.

Cette plante est *dioïque*, c'est-à-dire que les fleurs mâles sont séparées des femelles sur des pieds différents. Les tiges mâles sont généralement plus grêles, moins hautes et jaunissent plus tôt que les femelles ; aussi les cultivateurs ont-ils l'habitude de donner le nom de chanvre mâle à la tige femelle, qui est plus vigoureuse, quoiqu'elle porte les graines. Toute la plante a une odeur désagréable et vireuse. Quand on reste longtemps exposé à ses émanations, on ressent de violents maux de tête et tous les symptômes de l'ivresse. Les fibres textiles sont, à l'extérieur, collées au tube central par une matière gomme-résineuse.

Le chanvre mâle renferme plus de fibres textiles que le chanvre femelle. La filasse du chanvre est plus grossière et plus résistante que celle du lin, elle s'en distingue aussi par son poids plus lourd et par une teinte jaunâtre.

Le *rouissage* est pratiqué dans l'eau ou sur les prés humides ; il dure de huit à quinze jours.

Le chanvre bien sec est passé ensuite à la *broye* ou *macque*, pour séparer la filasse de la partie ligneuse ou *chênevotte*. La broye est un instrument en bois composé de deux mâchoires, l'inférieure fixe et la supérieure mobile, réunies à un bout par une forte cheville en fer, de façon à former une charnière. Ces deux pièces portent de fortes lames longitudinales assez espacées pour laisser entrer librement dans les intervalles les lames de la mâchoire opposée. On soulève la mâchoire supérieure au moyen d'un manche et l'on place entre les deux mâchoires les poignées de chanvre pour y subir le broyage sur toute leur longueur, en les retournant en tous sens. On termine l'opération en débarrassant les poignées des petits brins de *chênevotte* qui s'y trouvent.

Il existe d'autres instruments, tels que les moulins à ailes, qui broient le chanvre plus rapidement. On s'en sert surtout dans les Pays-Bas.

Le *serançage* se fait comme pour le lin.

Le chanvre est employé aux mêmes usages que le lin, sauf qu'une forte proportion entre dans la fabrication des cordes. Ce n'est qu'à partir de l'ère chrétienne qu'on approprie les fibres du chanvre à la fabrication du linge. A l'époque de la Réforme on n'en faisait encore que des tissus très grossiers. Outre cela,

¹ *Rite* est admis par Littré. En France, on dit aussi *rittre*. (Voir Larousse.)

le chanvre sert à confectionner le fil à coudre, le fil pour cordonniers (ligneul), la ficelle, les cordages pour la marine et les constructions, les toiles à voiles, à emballages et à torchons (serpillières), les filets de pêche, etc.

Les grains de chanvre contiennent une huile employée dans quelques préparations pharmaceutiques. Elle est bonne à brûler, très siccativ, et peut être utilisée pour la peinture, la savonnerie, et même comme aliment.

C'est du *chanvre indien* que l'on tire le *haschisch*, préparation enivrante qui procure à ceux qui en usent un état d'extase tout particulier, plus dangereux encore que les effets de l'opium. Du mot arabe *haschisch* dérive le mot français *assassin*.

GRAMMAIRE

Les mots composés.

Considéré matériellement, un mot peut être *simple*, *dérivé* ou *composé*.

Le mot *simple* est celui qui n'est pas formé de la réunion de deux ou plusieurs mots. Ex. : *mur*, *aigle*, *père*.

Un mot *dérivé* est formé d'un mot simple ou d'un radical auquel a été ajouté un suffixe. Ex. : *muraille*, *aiglon*, *paternel*.

Un mot *composé* est formé d'un autre, soit à l'aide d'un préfixe, soit par l'adjonction d'un ou de plusieurs mots. Ex. : *biscuit*, *contrevent*, *arc-en-ciel*.

Un mot peut être à la fois dérivé et composé. Ex. : *embarquement* (em-barque-ment), *gendarmerie* (gen-d'arme-rie), *télescopique* (télé-scop-ique).

Les mots composés formés par la réunion de deux ou plusieurs mots ne peuvent vraiment être dits *mots composés* que lorsqu'ils éveillent une idée simple dans l'esprit.

Ainsi quand nous disons un *bocal de verre*, notre esprit voit deux images successives : 1^o celle de l'objet désigné par *bocal* ; 2^o celle de la matière dont est fait cet objet, que rappelle le mot *verre*. *Bocal de verre* n'est point un mot composé.

Mais si nous disons *pomme de terre*, cette expression n'éveille point dans notre esprit la double image d'une pomme et de la terre d'où elle sort, mais la simple image d'un légume particulier. *Pomme de terre*, quoique formé de trois mots, est pour l'esprit un mot aussi simple que *haricot*, *chou*. C'est un mot composé.

Orthographe. — La plupart des mots composés s'écrivaient auparavant en plusieurs mots qui étaient souvent réunis par un trait d'union. Telle est encore l'orthographe que présentent les dictionnaires.

Mais il a été décidé que presque tous pouvaient s'écrire en un seul mot, et qu'alors même qu'on les écrit en plusieurs, le trait d'union est inutile.

I. Peuvent s'écrire en un seul mot :

1^o Les composés formés de deux noms dont l'un est l'apposition de l'autre : *cheflieu*, *choufleur*.

2^o Les composés formés d'un nom ou d'un mot pris substantivement et d'un adjectif : *coffretort*, *bassecour*, *troismâts*.

3^o Les composés formés de deux adjectifs dont le premier est employé adverbialément : *demifin*, *clairsemé*.

4^o Les composés formés de deux noms ou d'un adjectif et d'un nom, où l'un

des termes est le complément de l'autre, sans préposition : *timbreposte, hôteldieu*.

5° Les composés formés d'un verbe et d'un nom : *essuiemain, abatjour, portedrapeau*.

II. S'écrivent toujours en plusieurs mots :

1° Les composés formés d'adjectifs dont chacun qualifie séparément le substantif auxquels ils peuvent être joints : *clair-obscur, aigre-doux, sourd-muet, douce-amère*.

2° Les composés formés de deux substantifs unis par une préposition qui indique que le second est complément du premier : *chef-d'œuvre, pot-au-feu, tête-à-tête*.

3° Les composés formés de mots invariables ou de membres de phrase : *laisser-aller, ouï-dire, qu'en dira-t-on*.

PLURIEL DES NOMS COMPOSÉS.

I. Noms qui doivent s'écrire en plusieurs mots.

Si le premier nom seul renferme une idée de pluralité, il prend seul la marque du pluriel : *des boîtes à lait, des chefs-d'œuvre*.

Si l'un et l'autre renferment une idée de pluralité, tous deux prennent la marque du pluriel : *des chars à bancs*.

Si ni l'un ni l'autre ne renferme une idée de pluralité, ni l'un ni l'autre ne prend la marque du pluriel : *des tête-à-tête, des coqs-à-l'âne*.

Les noms composés de mots invariables de leur nature ne prennent point non plus la marque du pluriel : *des on-dit, des haut-le-corps*.

II. Noms composés qui peuvent s'écrire en un seul mot.

Quand les noms composés sont écrits en un seul mot, ils suivent la règle générale, excepté *bonshommes* et *gentilshommes*, qui conservent l'adjectif au pluriel à cause de la prononciation.

S'ils sont écrits en plusieurs mots :

1° Les deux termes prennent la marque du pluriel quand ce sont un nom et un adjectif qui le qualifie, ou deux noms dont l'un est l'apposition de l'autre : *des rouges-gorges, des coffres-forts, des choux-fleurs, des chefs-lieux*.

Toutefois si le substantif ou l'adjectif est terminé à la façon grecque en *o*, il ne prend point la marque du pluriel : *des électro-moteurs, les lignes franco-suisse*s.

2° Quand les deux termes sont deux noms ou un adjectif et un nom avec ellipse d'une préposition, le terme qui sert de complément ne prend pas la marque du pluriel : *des timbres-poste, des terre-pleins*.

3° Quand les deux termes sont un verbe et un nom, le nom seul prend la marque du pluriel, à moins qu'il ne marque point du tout l'idée de pluralité : *des couvre-pieds, des garde-côtes ; des réveille-matin*.

Garde, dans les mots composés, est quelquefois un nom, comme dans *garde général, garde forestier*, qui font *gardes généraux, gardes forestiers*, toujours écrits en deux mots pour les distinguer des mots où *garde* est un verbe, comme dans *garde-côte, garde-pêche*.

Il est plus simple d'éviter ces distinctions et d'écrire ces noms composés en un seul mot : *des coffreforts, des timbrepostes, des garde côtes, des réveillematins.*

D'après L. SUDRE, *Grammaire française.*

DICTÉES

Degrés moyen et supérieur.

Les Alpes.

Les Alpes sont l'orgueil du Suisse, qui a *sa* patrie à *leurs* pieds et dans *leurs* vallées. L'action qu'exerce *leur* voisinage sur *son* existence va extrêmement loin. Elles sont en partie les conditions de *sa* vie sociale et politique, de *son* caractère physique et moral. L'habitant de la Suisse aime les Alpes par instinct, les fibres les plus intimes de *son* cœur l'attachant à elles, et lorsqu'il en est séparé, *ses* souvenirs, *ses* espérances, le transportent au pied de *ses* chères montagnes. L'affection qu'il *leur* voue est bien plus grande que la connaissance qu'il en a.

TSCHUDI.

Analyser les déterminatifs possessifs.

(A. REVERCHON.)

La rose des Alpes.

De toutes les fleurs des Alpes, la plus délicieuse, celle qui a été le plus souvent et le plus justement admirée et célébrée, celle qui mérite de porter le titre de reine, c'est la rose des Alpes. Rien de plus charmant que ces buissons qui tapissent de *leurs* feuilles vertes comme celles du buis, des rochers tout entiers et des pentes gazonnées, et d'où s'échappent à profusion d'élégantes corolles cramoisies et des touffes de boutons bruns. Le voyageur salue avec bonheur le premier buisson de rosage des Alpes qu'il rencontre près du sentier, et, malgré la fatigue qui ralentit sa marche, il s'élançait vers ces rochers, au haut desquels les petites roses se balancent au vent et lui souhaitent la bienvenue dans la nature alpestre. Toujours gracieuses, elles accompagnent sa marche pénible au milieu des labyrinthes de blocs éboulés, contrastant par la vivacité de *leurs* couleurs avec les teintes grises et sombres de ces débris des sommets. Toujours nouvelles, elles décorent de mille manières les paysages si variés de *leur* patrie, inclinent *leurs* corolles pourprées au-dessus de l'écume du torrent, couvrent des pentes entières d'un tapis carminé, que réfléchit le miroir d'un petit lac, ou bien apparaissent disséminées au milieu de la flore multicolore du pâturage. *Leurs* touffes arrêtent le pied du malheureux qui glisse vers l'abîme ; dans les jours froids et brumeux, elles alimentent de *leurs* tiges le feu qui réchauffe les bergers, et pendant l'hiver *leurs* bourgeons préservent de la faim les poules de neige transies qui viendront s'y abriter.

TSCHUDI.

Grammaire : leur, leurs.

(A. REVERCHON.)

CONSEILS PRATIQUES AUX INSTITUTEURS (*Fin*).

11. Pendant la leçon exige un silence parfait. Quand tu entends du bruit, cesse immédiatement de parler.

12. Les enfants sont vite fatigués s'ils n'ont pas autre chose à faire que d'écouter le maître. Ne parle donc pas trop longtemps ; pose souvent des questions ; alterne en faisant écrire les écoliers.

13. Encourage les faibles en leur faisant voir que tu tiens compte de leur bonne volonté. Toutes les natures ne se développent pas de la même manière.

14. Ménage les louanges aussi bien que le blâme. N'adresse pas à tous, le blâme qu'un seul a mérité : tu paraîtras injuste ou ridicule.

15. Ne permets pas que les uns se moquent des autres ; que les uns se réjouissent quand les autres sont punis. Ce serait développer l'égoïsme.

(D'après la *Schweizerische Lehrerzeitung*.)

ADRIEN DUMUID.

BIBLIOGRAPHIE

Chansons vaudoises, par A. Roulier et H. Guignard, instituteurs (Fr. 1,50 Union artistique, Genève).

Le sens artistique du peuple vaudois, endormi peut-être par une trop longue servitude, s'est développé d'une façon extraordinaire et réjouissante en ce dernier demi-siècle. Depuis quelques années, surtout, des œuvres — souvent importantes — d'artistes du cèu ont vu le jour. Au point de vue musical, nous avons marché à pas de géant ; pendant très longtemps inférieurs à nos Confédérés de langue allemande, nous travaillons ferme à combler le fossé qui nous en sépare.

Mais nous délaissions la chanson, le genre qu'affectionnaient nos grands-pères, avant le réveil du chant choral, vers 1830.

Les instituteurs vaudois ont travaillé vaillamment à guider notre peuple vers le noble idéal de l'art ; voici que deux d'entre eux nous invitent aujourd'hui, avec leurs *Chansons vaudoises*, à les suivre hors des chemins battus et à nous égayer un brin : nous n'aurions garde de refuser !

Si nous en exceptons quelques douzaines, la plupart des chansons qui se chantent encore chez nous sont articles d'importation, ne nous disent rien ou pas grand'chose — quand elles ne nous écœurent pas — aussi, dans toute réunion, les délaissent-on de plus en plus pour le chant d'ensemble. C'est regrettable, car la chanson, la bonne, saine et gaie chanson émane vraiment du peuple, en relève finement les qualités et les travers, nous dit la nature de ses préoccupations... et donne un peu la mesure de son esprit.

Tous les chanteurs sauront gré aux auteurs d'avoir exploité ce riche filon de la chanson populaire ; d'avoir, en de savoureux textes, bien vaudois, comme : *On a been le temps*, *Si nous allions prendre un verre*, *Vendanges*, souligné quelques traits du caractère campagnard, Citons encore parmi les meilleurs morceaux du recueil, *Les Anglais*, *La montée*, *Les berceaux*, *Ma femme*, *Le meunier*, etc., où se révèlent, soit dans le texte, soit dans la musique, de réels talents de chansonniers.

Nous ne chercherons pas noise aux auteurs pour les quelques imperfections qu'on pourrait relever ici et là ; souhaitons, au contraire, qu'ils nous donnent avant longtemps de nouveaux fruits de leur féconde collaboration. V. G.